



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 Mai 2014

DOSSIER N° 26 :

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION
COMMUNALE A L'ASSOCIATION
AMO « ARCHITECTES ET MAÎTRES
D'OUVRAGES »

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Mai 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 1

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Pascal APERCE (à Alain MARC), Nancy TRAORE (à Grégoire REYDIT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à Bénédicte SALIN), Claire LAYAN (à Pierre CATARD)

Absent : Fabien BARRIER

Secrétaire : Agnès FOSSE

DOSSIER N° 26 : **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION COMMUNALE A L'ASSOCIATION AMO « ARCHITECTES ET MAÎTRES D'OUVRAGES »**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

L'association AMO « Architectes et Maîtres d'Ouvrages » existe depuis 1983 sur le plan national et régional. Maîtres d'ouvrages publics et privés, architectes, représentants du monde de l'entreprise composent cette association.

L'approche repose sur l'importance de la relation entre le maître d'ouvrage et l'architecte, la qualité du dialogue entre ces deux acteurs de l'acte de construire étant une condition essentielle de la qualité du processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine. D'une manière plus générale, l'association vise à sensibiliser et former les professionnels de l'acte de bâtir à la culture architecturale et urbanistique.

Sur tous les thèmes relevant de sa compétence, AMO suscite des débats, engage des études, crée des groupes de travail, participe ou initie des actions de formation. Chaque association organise une à deux activités par mois :

- Visites (parcours urbains, réalisations récentes etc.),
- Formations
- Publications.

L'AMO Aquitaine rassemble aujourd'hui 69 membres :

- Collège Maîtres d'œuvre : 32 membres
- Collège Maîtres d'ouvrage : 24 membres (Aquitanis, MESOLIA, CUB etc)
- Collège Industriels : 13 membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt que peut représenter l'adhésion à cette association,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Entérine l'adhésion de la commune de LE BOUSCAT à l'association AMO « Architectes et Maîtres d'Ouvrages »,

Article 2 : Autorise le versement de la cotisation annuelle (fixée pour l'année 2014 à 800 euros),

Article 3 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 6 Mai 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET